



ORGANISER UN CVS DOMICILE

Elaboration	Date de rédaction	Validation	Date d'application
Olivier LEFEBVRE Directeur	AVRIL 2023	CODIR Domicile	

I. Objet

Cette procédure décrit les modalités de préparation et de réalisation d'un Conseil de la Vie Sociale dans le cadre de l'accompagnement à domicile.

II. Objectifs

- Structurer l'organisation du CVS domicile, en assurant une représentation équilibrée des aidés, des aidants et des autres acteurs impliqués dans les services à domicile, et en favorisant la participation et la prise de décision collégiale.
- Œuvrer de manière préventive contre la maltraitance
- Prévenir les dysfonctionnements à domicile et permettre l'amélioration continue de l'accompagnement à domicile

III. Secteurs d'application

Tous les dispositifs du Pôle Autonomie

IV. Fonctions concernées

Tous les professionnels du Pôle Autonomie

V. Dispositions

QUI	QUOI	COMMENT
Le Directeur ainsi que les coordinatrices des quatre dispositifs	Informent les aidés et leurs aidants sur l'objectif, le fonctionnement et les bénéfices d'un CVS Domicile	Lors des premiers échanges au début de l'accompagnement
Le Pôle Domicile	Procède à un appel à candidature	<p>Inviter les aidés et les aidants intéressés à se porter candidats pour être élus au CVS domicile.</p> <p>Prévoir un délai suffisant pour permettre aux candidats de se manifester (par exemple, 2 semaines).</p>
Le Pôle Domicile	<p>Procède à l'élection des membres du CVS</p> <p><i>Représentants élus des aidés et des aidants/familles</i></p> <p><i>Les professionnels de santé</i></p> <p><i>La direction du service à domicile.</i></p>	<p>Préparer les bulletins de vote avec les noms des candidats.</p> <p>Inviter les familles à proposer des candidats pour les représenter au CVS.</p> <p>Organiser un vote par correspondance ou par voie électronique pour élire les représentants des familles.</p> <p>Annoncer les résultats et présenter les représentants élus (Président, Vice-Président, membres familles et bénéficiaires)</p>

QUI	QUOI	COMMENT
<p>Le Pôle Domicile et le Président du CVS (accompagnés des membres)</p>	<p>Procède à la co-construction de l'ordre du jour du CVD Domicile</p> <p>Exemple de sujet/thème ODJ :</p> <p>Accueil et introduction : Présentation des participants Rappel des objectifs du CVS Évaluation des prestations de l'ergothérapeute : Retour d'expérience des aidés et des aidants Discussion sur les points d'amélioration Propositions pour optimiser l'accompagnement Questionnements sur l'accompagnement des aides-soignantes et infirmiers : Témoignages des aidés et des aidants sur leur satisfaction et leurs préoccupations Échanges sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées Identification d'actions pour améliorer la qualité des soins Qualité des activités proposées par l'assistant de soins en gériatrie (ASG) : Présentation des activités réalisées et à venir Évaluation des activités proposées par les aidés et leurs aidants Suggestions pour adapter les activités aux besoins et aux préférences des aidés Les liens avec les médecins traitants : Analyse de la communication entre les médecins traitants, les aidés et les aidants Discussion sur les éventuels problèmes d'accès aux soins ou de coordination Propositions pour renforcer la collaboration entre les médecins traitants et les autres professionnels de santé</p>	<p>Demander aux aidés, aux aidants et aux représentants des familles de soumettre des points à discuter lors du CVS</p> <p>Rassembler ces points et établir un ordre du jour provisoire.</p> <p>Partager l'ordre du jour provisoire avec les membres du CVS pour proposer des modifications potentielles</p> <p>Finaliser l'ordre du jour et l'envoyer par mail avant le CVS</p>

QUI	QUOI	COMMENT
Le Pôle Domicile	Organise le CVS	<p>Déterminer un lieu adapté et une date (possibilité de proposer des visioconférences en cas de besoin)</p> <p>Envoyer des invitations</p> <p>Préparer les supports de présentation et les documents nécessaires (feuille d'émargement, contenu, etc...)</p>
Le Président du CVS ou un autre membre du CVS	Pilote le CVS	<p>Ouvrir la réunion en rappelant les objectifs du CVS et présentez les participants.</p> <p>Aborder chaque point de l'ordre du jour en encourageant la participation de tous.</p> <p>Gérer le temps</p>
Le Président du CVS ou un autre membre du CVS	Prend des notes sur les axes de travail potentiels à entreprendre.	Tout au long du CVS au fil des différents échanges
Le Président du CVS ou un autre membre du CVS	<p>Rédige le compte rendu du CVS</p> <p>Exemple de plan : Introduction (date, lieu, personnes présentes) Objectifs du CVS Tour de table de présentation Points de l'ordre du jour Axes de travail identifiés Clôture</p>	<p>A partir de la prise de note, compte rendu clair et concis, mentionnant les points discutés et les axes à travailler</p> <p>La date du prochain CVS sera à déterminer de la même façon que la date précédente</p>
Le Président du CVS ou un autre membre du CVS	Transmet le CR du CVS	Par mail aux participants
Le CODIR Domicile	S'assure que les axes identifiés sont en cours de travail (plan d'actions)	Les jours et semaines qui suivent le CVS, en réunion d'équipe et suivi en CODIR
Le CODIR Domicile	Evalue les bénéfices obtenus dans le cadre des axes de travail engagés	A travers les indicateurs dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement à domicile
Le CODIR Domicile	Adapte et améliore le fonctionnement du CVS	Selon les besoins et les retours des participants

La prévention de la maltraitance, un enjeu majeur en matière de qualité des soins à domicile à aborder en CVS :

- Présentation des mesures préventives mises en place
- Évaluation de l'efficacité de ces mesures
- Identification de nouvelles actions pour lutter contre la maltraitance
- Réflexion et échanges sur d'autres sujets ou préoccupations soulevés par les participants
En favorisant une communication ouverte et en impliquant activement les aidés et leurs aidants, le CVS domicile peut contribuer à renforcer la démocratie participative et à lutter contre la maltraitance.

Réunion de famille à domicile dans un SPASAD

Ordre du jour type : permet d'aborder les principales problématiques liées à l'accompagnement et aux soins à domicile, en favorisant la collaboration entre la famille, les aidés, les aidants et les professionnels de santé.

Accueil et introduction :

- Présentation des participants (famille, aidés, aidants et professionnels de santé)
- Rappel des objectifs de la réunion
- Bilan de la situation de la personne aidée :
- Présentation du contexte et de l'évolution de la situation de la personne aidée
- Discussion sur les besoins actuels et futurs en matière de soins et d'accompagnement

Évaluation des interventions du SPASAD :

- Retour d'expérience sur les interventions réalisées par le SPASAD (soins infirmiers, aide à domicile, etc.)
- Discussion sur les points forts et les points d'amélioration
- Propositions pour optimiser les interventions et l'accompagnement

Coordination entre les différents professionnels de santé :

- Présentation des rôles et des responsabilités de chacun (infirmiers, ergothérapeutes, médecins traitants, etc.)
- Échanges sur les synergies et les difficultés rencontrées dans la collaboration
- Identification d'actions pour renforcer la coordination et la communication entre les professionnels

Adaptation du plan d'aide et de soins :

- Analyse des besoins et des préférences de la personne aidée
- Proposition d'ajustements du plan d'aide et de soins en fonction de l'évolution de la situation
- Validation des modifications par les participants

Soutien aux aidants :

- Discussion sur les besoins des aidants et les ressources disponibles
- Propositions pour améliorer le soutien aux aidants (formations, répit, etc.)

Divers :

- Échanges sur d'autres sujets ou préoccupations soulevés par les participants

Conclusion et suivi :

- Récapitulatif des décisions prises et des actions à entreprendre
- Planification des prochaines étapes et des éventuelles réunions de suivi

Ordre du jour avec plusieurs familles

Lorsqu'une réunion de famille à domicile implique plusieurs familles, l'ordre du jour doit être adapté pour répondre aux besoins et aux préoccupations communes.

Voici un exemple d'ordre du jour type pour une réunion de famille à domicile avec plusieurs familles :

Accueil et introduction :

- Présentation des participants (familles, aidés, aidants et professionnels de santé)
- Rappel des objectifs de la réunion et des sujets communs aux différentes familles

Retours d'expérience sur les services à domicile :

- Témoignages des familles sur leur satisfaction et leurs préoccupations concernant les services à domicile (soins infirmiers, aide à domicile, etc.)
- Échanges sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées
- Identification d'actions pour améliorer la qualité des services

Présentation des interventions du SPASAD :

- Présentation des services offerts par le SPASAD et des modalités d'accompagnement
- Discussion sur les points forts et les points d'amélioration
- Propositions pour optimiser les interventions et l'accompagnement

Coordination entre les différents professionnels de santé :

- Présentation des rôles et des responsabilités de chacun (infirmiers, ergothérapeutes, médecins traitants, etc.)
- Échanges sur les synergies et les difficultés rencontrées dans la collaboration
- Identification d'actions pour renforcer la coordination et la communication entre les professionnels

Soutien aux aidants et aux familles :

- Discussion sur les besoins des aidants et des familles et les ressources disponibles
- Propositions pour améliorer le soutien aux aidants et aux familles (formations, répit, etc.)
- Ateliers et groupes de discussion thématiques :
- Organisation d'ateliers ou de groupes de discussion sur des sujets spécifiques en fonction des besoins et des préoccupations des familles (gestion du stress, aides financières, etc.)

Divers :

- Échanges sur d'autres sujets ou préoccupations soulevés par les participants

Conclusion et suivi :

- Récapitulatif des décisions prises et des actions à entreprendre
- Planification des prochaines étapes et des éventuelles réunions de suivi

EXEMPLE DE REGLEMENT INTERIEUR CVS DOMICILE

EN S'APPUYANT SUR LE REGLEMENT INTERIEUR D'UN CVS EHPAD ET LA LOI 2002.2

Le règlement intérieur d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) à domicile doit être adapté en fonction des besoins spécifiques des aidés et des aidants à domicile, tout en respectant la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Article 1 - Objectifs du CVS domicile

Le CVS domicile a pour objectif de favoriser la participation des aidés, des aidants et des familles à la vie quotidienne et à l'organisation des services à domicile. Il vise à améliorer la qualité de vie et à prévenir la maltraitance.

Article 2 - Composition du CVS domicile

Le CVS domicile est composé de représentants des aidés, des aidants, des familles, des professionnels de santé et des représentants de la direction du service à domicile.

Article 3 - Élection des représentants des familles

Les représentants des familles sont élus par les familles pour une durée de trois ans, renouvelable. Les modalités de l'élection sont précisées dans la procédure d'organisation du CVS domicile.

Article 4 - Réunions du CVS domicile

Le CVS domicile se réunit au moins une fois par trimestre ou à la demande de la moitié de ses membres. Les réunions peuvent avoir lieu en personne ou en visioconférence.

Article 5 - Ordre du jour et convocations

L'ordre du jour est co-construit avec les membres du CVS domicile. Les convocations sont envoyées au moins 15 jours avant la date de la réunion, accompagnées de l'ordre du jour et des documents nécessaires.

Article 6 - Déroulement des réunions

Les réunions sont présidées par un membre élu du CVS domicile. Chaque point de l'ordre du jour est discuté, et les décisions sont prises de manière collégiale.

Article 7 - Compte-rendu des réunions

Un compte-rendu est rédigé après chaque réunion et distribué aux membres du CVS domicile ainsi qu'aux autres parties prenantes.

Article 8 - Confidentialité et respect des droits des aidés

Les membres du CVS domicile s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées lors des réunions et à veiller au respect des droits des aidés.

Article 9 - Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur peut être modifié à la majorité des membres du CVS domicile lors d'une réunion spécifique. Les modifications proposées doivent être soumises à l'approbation de la direction du service à domicile.

Article 10 - Dissolution du CVS domicile

La dissolution du CVS domicile peut être prononcée à la majorité des membres lors d'une réunion spécifique. Les raisons de la dissolution doivent être clairement exposées et soumises à l'approbation de la direction du service à domicile.

Ce règlement intérieur doit être adapté en fonction des besoins et des spécificités du CVS domicile, tout en respectant les principes de la loi 2002-2 et les bonnes pratiques en matière de participation et de prévention de la maltraitance

O. LEFEBVRE

10 IDEES POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU CVS

1. Formation des membres : Organiser des sessions de formation pour les membres du CVS domicile afin de les informer sur leurs rôles, leurs responsabilités et les bonnes pratiques en matière de participation et de prévention de la maltraitance.
2. Utilisation des outils numériques : Favoriser l'utilisation d'outils numériques (plateformes de visioconférence, groupes de discussion, etc.) pour faciliter la communication et la participation des membres, notamment ceux qui ne peuvent pas se déplacer.
3. Sondages réguliers : Réaliser des sondages réguliers auprès des aidés, des aidants et des familles pour recueillir leurs avis et leurs suggestions sur les services à domicile et les sujets à aborder lors des réunions du CVS domicile.
4. Invitations ponctuelles : Inviter ponctuellement des experts ou des intervenants extérieurs (professionnels de santé, travailleurs sociaux, etc.) pour aborder des sujets spécifiques lors des réunions du CVS domicile et enrichir les échanges.
5. Organisation d'ateliers thématiques : Proposer des ateliers thématiques en parallèle des réunions du CVS domicile pour approfondir certains sujets et permettre aux aidés, aux aidants et aux familles de partager leurs expériences et leurs préoccupations.
6. Communication régulière : Assurer une communication régulière et transparente entre les réunions du CVS domicile, en diffusant les comptes rendus, les actualités et les informations importantes aux aidés, aux aidants et aux familles.
7. Soutien aux aidants : Mettre en place des actions spécifiques pour soutenir les aidants (formations, groupes de parole, etc.) et les encourager à s'impliquer dans le CVS domicile.
8. Renforcement des liens avec les professionnels de santé : Favoriser la participation et la collaboration des professionnels de santé (infirmiers, ergothérapeutes, médecins traitants, etc.) lors des réunions du CVS domicile et dans le suivi des actions décidées.
9. Évaluation et amélioration continue : Organiser régulièrement des bilans et des évaluations du fonctionnement du CVS domicile, en identifiant les points forts et les axes d'amélioration, et en adaptant les procédures et les actions en conséquence.
10. Valorisation des réussites : Mettre en valeur les réussites et les progrès réalisés grâce au CVS domicile, en partageant des témoignages et des retours d'expérience positifs, et en encourageant les aidés, les aidants et les familles à s'impliquer davantage.

10 IDEES EN LIEN AVEC LA GESTION DES EVENEMENTS INDESIRABLES ET LES SIGNALEMENTS DE MALTRAITANCE DANS LE CADRE DU CVS DOMICILE

1. Mise en place d'une procédure de signalement claire et accessible : Établir une procédure simple et accessible pour signaler les événements indésirables et les situations de maltraitance, en précisant les étapes à suivre, les personnes à contacter et les modalités de communication (anonymat, confidentialité, etc.).
2. Formation des membres du CVS : Organiser des sessions de formation pour les membres du CVS domicile sur la prévention et la détection de la maltraitance, ainsi que sur la gestion des événements indésirables et les procédures de signalement.
3. Sensibilisation des aidés, aidants et familles : Sensibiliser régulièrement les aidés, les aidants et les familles aux risques de maltraitance et aux moyens de prévention, en leur fournissant des informations et des ressources adaptées.
4. Création d'un comité de vigilance : Mettre en place un comité de vigilance au sein du CVS domicile, chargé de suivre et d'analyser les signalements d'événements indésirables et de maltraitance, et de proposer des actions pour améliorer la qualité des services à domicile.
5. Collaboration avec les professionnels de santé : Renforcer la collaboration entre le CVS domicile et les professionnels de santé (infirmiers, ergothérapeutes, médecins traitants, etc.) pour assurer un suivi approprié des signalements et des événements indésirables, et pour mettre en place des actions préventives.
6. Suivi et évaluation des actions : Assurer un suivi régulier des actions mises en place pour prévenir et gérer les événements indésirables et la maltraitance, en évaluant leur efficacité et en adaptant les procédures et les interventions en conséquence.
7. Communication transparente : Communiquer de manière transparente et régulière sur les événements indésirables, les signalements de maltraitance et les actions mises en place pour y remédier, tout en respectant la confidentialité des personnes concernées.
8. Soutien aux victimes et aux témoins : Mettre en place un dispositif de soutien et d'accompagnement pour les victimes de maltraitance et les personnes ayant signalé des événements indésirables, afin de les aider à surmonter les conséquences de ces situations et à participer activement à la prévention et à l'amélioration des services à domicile.
9. Organisation de groupes de parole : Organiser des groupes de parole pour les aidés, les aidants et les familles, afin de leur permettre d'exprimer leurs préoccupations, leurs besoins et leurs attentes en matière de prévention de la maltraitance et de gestion des événements indésirables.
10. Révision régulière des procédures : Réviser régulièrement les procédures de signalement et de gestion des événements indésirables et de maltraitance, en tenant compte des retours d'expérience, des évolutions réglementaires et des bonnes pratiques en matière de prévention et de protection des aidés.

10 MESURES CLES

PLAIDOYER PAR LE NID DES AIDANTS 91- MISE EN PLACE D'UN CVS DOMICILE

Cher(e) [Destinataire],

Nous, Le Nid des Aidants 91, souhaitons vous présenter notre plaidoyer pour la mise en place d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) domicile au sein de notre territoire. La création d'un CVS domicile est une opportunité unique pour favoriser l'implication des aidés, des aidants et de leurs familles dans la prise de décision et l'amélioration des services à domicile.

1. **Établir un cadre réglementaire adapté** : Adapter les dispositions légales existantes pour les CVS en établissements (EHPAD, etc.) aux spécificités des services à domicile, en tenant compte des besoins et des contraintes des aidés, des aidants et des familles.
2. **Soutenir la création de CVS domicile** : Encourager et soutenir financièrement les services à domicile qui souhaitent mettre en place un CVS, en proposant des aides, des formations et des ressources adaptées.
3. **Promouvoir la représentativité** : Assurer une représentation équilibrée des aidés, des aidants, des familles et des professionnels de santé au sein du CVS domicile, en favorisant la diversité des profils et des compétences.
4. **Renforcer la formation des membres du CVS** : Mettre en place des formations spécifiques pour les membres du CVS domicile, afin de les informer sur leurs rôles, leurs responsabilités et les bonnes pratiques en matière de participation et de prévention de la maltraitance.
5. **Faciliter la communication et la participation** : Utiliser des outils numériques (plateformes de visioconférence, groupes de discussion, etc.) pour faciliter la communication et la participation des membres du CVS domicile, notamment ceux qui ne peuvent pas se déplacer.
6. **Impliquer les professionnels de santé** : Favoriser la participation et la collaboration des professionnels de santé (infirmiers, ergothérapeutes, médecins traitants, etc.) lors des réunions du CVS domicile et dans le suivi des actions décidées.
7. **Mettre en place un dispositif de signalement** : Établir une procédure claire et accessible pour signaler les événements indésirables et les situations de maltraitance, en précisant les étapes à suivre, les personnes à contacter et les modalités de communication (anonymat, confidentialité, etc.).
8. **Évaluer et améliorer les services** : Organiser régulièrement des bilans et des évaluations du fonctionnement du CVS domicile, en identifiant les points forts et les axes d'amélioration, et en adaptant les procédures et les actions en conséquence.
9. **Soutenir les aidants** : Mettre en place des actions spécifiques pour soutenir les aidants (formations, groupes de parole, etc.) et les encourager à s'impliquer dans le CVS domicile.
10. **Valoriser les réussites** : Mettre en valeur les réussites et les progrès réalisés grâce au CVS domicile, en partageant des témoignages et des retours d'expérience positifs, et en encourageant les aidés, les aidants et les familles à s'impliquer davantage.

Nous sommes convaincus que la mise en place d'un CVS domicile permettra l'amélioration continue de la qualité des services à domicile, et le renforcement de la démocratie participative et de la lutte contre la maltraitance.

En mettant en œuvre ces 10 mesures clés, nous pourrions créer un environnement dans lequel les aidés, les aidants et leurs familles se sentent écoutés, respectés et impliqués dans les décisions qui les concernent.

Le Nid des Aidants 91 est prêt à collaborer étroitement avec les autorités, les services à domicile et les professionnels de santé pour concrétiser ce projet et en faire un modèle de réussite sur notre territoire. Nous sommes convaincus que cet engagement collectif permettra de répondre aux défis actuels et futurs de l'accompagnement à domicile, en améliorant le bien-être et la qualité de vie des aidés, des aidants et de leurs familles.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre plaidoyer et restons à votre disposition pour échanger et approfondir nos propositions.

Ensemble, construisons un CVS domicile qui réponde aux attentes et aux besoins de notre communauté.

Cordialement,

[Nom et prénom]

[Coordonnées]

Le Nid des Aidants 91

Olivier LEFEBVRE

Directeur Pôle Gériatrique Asphodia LNA Santé

Page **12** sur **12**